

Formulaire de délégation d'autorité pour les projets du fonds avec restrictions
 Je ne délègue pas mon autorité

La règle des Conseils fédéraux se lit comme suit :

« Il incombe au titulaire d'autoriser les dépenses imputées à son compte de subvention de l'organisme subventionnaire fédéral conformément aux règlements et aux modalités des subventions de l'organisme et aux politiques de l'établissement ou de l'organisme. Aucune autre partie ne peut initier ni autoriser des dépenses imputées à un compte de subvention de l'organisme sans que le titulaire ait autorisé une telle dépense par écrit. Toutes les demandes doivent porter la signature du titulaire ou de son représentant. »

Lorsqu'un titulaire choisit de déléguer son autorité il ne délègue pas seulement les tâches administratives associées au déboursé, mais bien l'autorisation de dépenser en son nom pour une subvention. Les délégations doivent donc être données à des individus qui sont familiers avec le contenu de la recherche. »

La signature d'autorisation permet de confirmer que les dépenses autorisées servent aux fins pour lesquelles la subvention a été accordée, qu'elles n'ont pas été remboursées par d'autres sources ou que les remboursements d'autres sources ont été divulgués à l'établissement le cas échéant.

Délégation : date de DÉBUT	NOM	TITRE	IDUL	Numéro d'employé	Numéro de projet (ou tous)	Spécimen de SIGNATURE	Délégation : date de FIN

Délégation d'autorité

Par la présente, je délègue le droit d'initier et d'autoriser les dépenses sur les projets de recherche dont je suis le ou la titulaire, aux personnes mentionnées ci-dessus. Je m'engage également à tenir cette liste à jour et à la conserver.

Signature du titulaire du projet

Nom en lettres moulées

Date